

# Observations hebdomadaires

# Le gouvernement Attal

# Le gouvernement Attal

« Voici les ministres et secrétaires d'Etat du gouvernement Attal »

« Près d'un mois après la nomination des ministres de plein exercice, l'exécutif a complété ce jeudi 8 février la liste des membres du gouvernement de Gabriel Attal »

*Libération*, le 8 février 2024

# Précédemment dans Matignon\*

Le 8 janvier 2024, Elisabeth Borne démissionne.

Elle a été la troisième Première ministre d'Emmanuel Macron et la deuxième Première ministre femme de V<sup>e</sup> République. Elle est restée en charge à Matignon pendant un an et presque huit mois.

Déjà très contestée à cause de sa réforme des retraites, la situation pour elle est devenue encore plus délicate avec l'adoption de la loi immigration fin décembre.

\* L'hôtel de Matignon, ou simplement Matignon, est un hôtel particulier situé dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Depuis 1935, c'est la résidence officielle et le lieu de travail du chef du gouvernement français, à savoir le Premier Ministre. Dans le langage courant et les médias, « Matignon » désigne par métonymie le Premier ministre ou ses services.

# Le gouvernement Attal

Le 9 janvier 2024, l'Élysée annonce la nomination de Gabriel Attal, ancien ministre de l'Éducation, comme nouveau Premier Ministre.

Sa popularité a crû considérablement ces derniers mois et il jouit maintenant d'un grand crédit auprès des Français, grâce notamment à ses mesures sur la lutte contre le harcèlement scolaire, l'interdiction de l'abaya à l'école et la restauration de l'uniforme pour les élèves.

# Le gouvernement Attal

Gabriel Attal a été membre du *Parti socialiste*, puis il a rejoint le parti *En marche* (désormais *Renaissance*) d'Emmanuel Macron.

Dans la perspective de former son gouvernement, il devait maintenir, sinon rétablir, un équilibre récemment assez troublé par les divisions sur la loi immigration.

La liste des membres du gouvernement Attal a été complétée le 8 février : au mois de janvier, les 13 ministres de plein exercice ont été nommés ; un mois après, les noms des ministres délégués et des secrétaires d'État ont été aussi révélés.

# Le gouvernement Attal

Les ministres de plein exercice « sont des membres du Gouvernement qui bénéficient de la plénitude des attributions constitutionnelles des ministres et ne sont placés sous l'autorité d'aucun autre ministre ».

Les ministres délégués et les secrétaires d'État « exercent leurs fonctions auprès du Premier ministre ou d'un ministre de tutelle dont ils prennent en charge certaines attributions définies le cas échéant dans un décret d'attribution ».

Site du Gouvernement

# Le gouvernement Attal

La composition du Gouvernement devrait « respecter des critères partisans, géographiques, et de parité »

*(Le Figaro, 8 février 2024)*

En revanche, les contestations sont nombreuses à propos de ce nouveau Gouvernement sur tous les trois fronts.

# Le gouvernement Attal – Composition

Par rapport à la parité femmes-hommes :

« Sur le papier, les chiffres sont probants : 18 femmes et 17 hommes dont le Premier ministre. Mais à y regarder de plus près, la hiérarchie du gouvernement n'est pas du tout en faveur des femmes. Sur 13 ministres de plein exercice, 5 seulement sont des femmes [...]. Dans le bas du tableau à l'inverse, sur 5 secrétaires d'État, 4 sont des femmes ».

*Sudouest.fr*, le 9 février 2024

# Le gouvernement Attal – Composition

Par rapport aux différents partis :

« L'aile gauche de *Renaissance* espérait un rééquilibrage au sein d'un gouvernement marqué à droite avec les entrées de Rachida Dati [LR] et Catherine Vautrin [LR] d'un côté et les départs d'Élisabeth Borne, Olivier Véran et Olivier Dussopt de l'autre. Mais elle n'a guère été entendue, avec la seule arrivée de l'ex-garde des Sceaux Nicole Belloubet, un temps élue socialiste, à l'Éducation nationale ».

*Sudouest.fr*, le 9 février 2024

# Le gouvernement Attal – Composition

Par rapport à la représentation des différentes zones géographiques :

« Si de nombreux élus locaux sont entrés au gouvernement, la région parisienne reste surreprésentée : sur les 31 ministres ayant déjà occupé des fonctions électives, 11, soit plus d'un tiers, sont des élus franciliens. À l'inverse, la moitié sud de la France, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, PACA et Corse, est sous-représentée, avec seulement six ministres. Les Outre-mer n'ont aucun représentant ».

*Sudouest.fr*, le 9 février 2024

# La loi immigration

Communément appelée "loi immigration" ou "loi asile et immigration", sa dénomination officielle est « LOI n° 2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration ».

Elle a été annoncée en juin 2022 (au début du second mandat présidentiel d'Emmanuel Macron) par le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer Gérald Darmanin. Ensuite, elle a été adoptée en décembre 2023 et promulguée en janvier 2024.

Pour approfondir : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049040245>

# La loi immigration

« Promis par Emmanuel Macron durant sa campagne de 2022, le projet de loi *pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration* a commencé son chaotique parcours dès l'automne 2022. [...]

Finalement c'est une version de la loi très largement censurée par le Conseil constitutionnel qui va être promulguée. Les premières mesures devant s'appliquer dès la fin janvier ».

*Les Échos*, le 25 janvier 2024

# La loi immigration – Étapes

« Le 2 novembre 2022, la double interview des ministres de l'Intérieur et du Travail, Gérald Darmanin et Olivier Dussopt, au *Monde* résume « l'équilibre » du projet de loi. [...]

Gérald Darmanin vante un durcissement sur les expulsions d'immigrés clandestins, Olivier Dussopt propose un nouveau titre de séjour pour régulariser les sans-papiers travaillant dans les « métiers en tension ». « Gentil avec les gentils, méchant avec les méchants », selon l'expression fétiche du ministre de l'Intérieur ».

*Les Échos*, le 25 janvier 2024

# La loi immigration – Étapes

« Le texte commence son examen en commission des Lois au Sénat à la mi-mars 2023. Mais les premières réactions ne présagent rien de bon. Le parti Les Républicains, force d'appoint espérée par l'exécutif qui, depuis juin 2022, n'a plus qu'une majorité relative à l'Assemblée, dénonce un "appel d'air" qui va "augmenter" l'immigration.

Mais [...] le sujet a finalement été jugé trop abrasif pour être débattu. Le temps passe. Emmanuel Macron tergiverse, envisage de saucissonner le texte puis y renonce, et demande à Gérard Darmanin de trouver une voie de passage ».

*Les Échos*, le 25 janvier 2024

# La loi immigration — Étapes

« Car discrètement, le ministre du Travail a disparu de l'affiche. Le ministre de l'Intérieur reste seul en scène pour défendre sa fermeté face à une droite bien décidée à faire monter les enchères. Les trois chefs de LR, Eric Ciotti, Bruno Retailleau et Olivier Marleix, avancent ensemble leurs propositions à droite toute, font des régularisations un tabou et vont jusqu'à menacer de faire tomber le gouvernement.

Les mois passent, les concertations sont discrètes. La droite reste inflexible, mais le ministre de l'Intérieur affiche son optimisme. Et, par petites touches, entame le bal des concessions ».

*Les Échos*, le 25 janvier 2024

# La loi immigration – Étapes

« Le texte, [...] contesté par les associations de défense des exilés, reprend finalement à l'automne 2023 son parcours parlementaire.

Mais le piège se referme. [...] Le 11 décembre 2023 l'Assemblée nationale adopte une motion de rejet préalable au projet de loi, avec les voix de la gauche, des LR et du RN, infligeant une très lourde défaite politique au gouvernement. La motion était défendue par le groupe écologiste. Son adoption entraîne l'interruption de l'examen du texte avant même que ne soient abordés les articles au fond. L'exécutif n'a rien vu venir.

C'est un camouflet pour Gérard Darmanin, qui s'était beaucoup investi. Il présente dans la foulée du vote sa démission, refusée par Emmanuel Macron ».

*Les Échos*, le 25 janvier 2024

# La loi immigration – Étapes

« Le chef de l'Etat impose un dénouement accéléré, avant Noël. [...] C'est Elisabeth Borne qu'il charge de trouver un "compromis intelligent" [...].

La Première ministre engage alors des tractations frénétiques avec LR, en contact avec Emmanuel Macron. Elle sait qu'elle risque son poste, et enchaîne aussi les concessions pour arracher un accord, quitte à aboutir à une mouture largement inspirée par la droite.

Le dénouement arrive le 19 décembre 2023, après d'ultimes rebondissements. Un texte, qui met un coup de barre à droite par rapport au projet initial du gouvernement, est adopté par un conclave de députés et sénateurs réunis en commission mixte paritaire (CMP) ».

*Les Échos*, le 25 janvier 2024

# La loi immigration — Étapes

Comment le texte de la Loi a-t-il évolué ?

Voir le reel du *Monde*

<https://www.instagram.com/reel/C1FRb1LNv9Z/>

# La loi immigration — Étapes

« Marine Le Pen annonce qu'ainsi durci, le projet est une "victoire idéologique du Rassemblement national", qui décide de voter pour. La gauche crie à la "compromission" avec l'extrême droite. ONG et syndicats dénoncent un texte, qui est selon eux "le plus régressif depuis 40 ans".

Dans une ultime réunion de crise à l'Elysée, Emmanuel Macron trouve un subterfuge constitutionnel rarement utilisé pour limiter la casse : si le texte passe uniquement grâce aux députés du RN, il demandera une deuxième délibération parlementaire ».

*Les Échos*, le 25 janvier 2024

# La loi immigration — Étapes

« Pari à moitié réussi à l'issue du vote [...]. La loi est largement adoptée mais la macronie s'est fracturée comme jamais : 59 députés lui ont fait défaut. Et des ministres annoncent qu'ils vont démissionner.

Le lendemain, Elisabeth Borne assure, sur *France inter*, avoir le sentiment du "devoir accompli" et nie toute crise dans la majorité. Elle reconnaît aussi que des mesures du texte sont possiblement contraires à la Constitution ».

*Les Échos*, le 25 janvier 2024

# La loi immigration — Étapes

« Le Conseil constitutionnel a été saisi séparément par Emmanuel Macron et la gauche. Il disposait d'un maximum d'un mois pour statuer sur la conformité de tout ou partie de la loi à la Constitution. Le couperet est tombé le 25 janvier : le Conseil constitutionnel a largement censuré le texte, en supprimant de nombreuses mesures de fermeté obtenues par la droite.

Les Sages ont censuré plus du tiers des articles. 32 sont jugés sans lien suffisant avec le texte, dont le durcissement de l'accès aux prestations sociales, au regroupement familial, ou l'instauration d'une "caution retour" pour les étudiants étrangers ».

*Les Échos*, le 25 janvier 2024

# La loi immigration — Étapes

« Trois autres articles sont censurés partiellement ou totalement sur le fond, dont l'instauration de quotas migratoires fixés par le Parlement. LR et le RN ont dénoncé une décision "politique" et un "coup de force" juridique.

Emmanuel Macron a aussitôt "pris acte" de la décision du Conseil constitutionnel, qui a selon lui "validé quasi intégralement" le projet initial du gouvernement, et demandé à Gérald Darmanin de "tout mettre en œuvre pour que la loi, et notamment son large volet de simplification des procédures pour expulser les étrangers délinquants, soit appliquée dans les meilleurs délais".

Le texte a été publié le 27 janvier 2024 au Journal officiel ».

*Les Échos*, le 25 janvier 2024

# La loi immigration — Étapes

A quoi ça sert le Conseil Constitutionnel ?

Voir le reel du *Monde*

[https://www.instagram.com/reel/C2h\\_BUaNYPt/](https://www.instagram.com/reel/C2h_BUaNYPt/)

# La loi immigration – Mesures

« Que reste-t-il de la loi sur l'immigration après la décision rendue par le Conseil constitutionnel, jeudi 25 janvier ? Les Sages étaient saisis par Emmanuel Macron, la présidente de l'Assemblée nationale et les parlementaires de gauche au sujet de près de 50 articles d'un texte qui en comportait 86 dans sa version votée par le Parlement, en décembre, après le compromis entre la majorité et la droite en commission mixte paritaire ».

*France Info, le 25 janvier 2024*

# La loi immigration – Mesures

1) « Refus ou retrait d'un titre de séjour en cas de non-respect des "principes de la République" »

Le Sénat a proposé que tout demandeur d'un titre de séjour souscrive « un contrat d'engagement au respect des principes de la République », à savoir le respect de « la liberté personnelle, la liberté d'expression et de conscience, l'égalité entre les femmes et les hommes, la dignité de la personne humaine, la devise et les symboles de la République ».

*Le Monde, le 26 janvier 2024*

Cette mesure a été approuvée

# La loi immigration — Mesures

## 2) « Titres de séjour facilités pour les travailleurs des métiers en tension\* »

Cette mesure prévoit que des personnes sans-papiers travaillant dans des métiers en tension puissent obtenir un titre de séjour à condition de démontrer qu'elles résident en France depuis au moins trois ans et de présenter douze fiches de paye. La CMP a ajouté l'obligation d'avoir un casier judiciaire vierge.

Les préfets peuvent prendre une décision sur la régularisation de ces personnes sans que ces dernières passent par leur employeur.

*Le Monde, le 26 janvier 2024*

Cette mesure a été approuvée

# La loi immigration – Mesures

\* « Mais de quoi parle-t-on lorsqu'est évoquée l'expression "métiers en tension" ? Pour évaluer ces métiers, la Dares - le service statistique du ministère du Travail - et Pôle emploi se basent sur un indicateur synthétique qu'ils ont élaboré. Celui-ci « prend en compte, pour chaque métier et dans chaque zone géographique, le niveau des difficultés de recrutement anticipées par les employeurs, les offres d'emploi rapportées au nombre de demandeurs d'emploi, et la facilité qu'ont les demandeurs d'emploi à sortir des listes de Pôle emploi », explique la Dares.

*Le Figaro, le 24 octobre 2023*

Pour approfondir : <https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A17135>

# La loi immigration – Mesures

« Par secteurs, c'est dans l'industrie et le bâtiment que les tensions étaient les plus fortes en 2021, selon la dernière étude de la Dares », notamment les métiers d'ouvrier, de technicien ou de informaticien.

« Depuis 2021, le classement n'a probablement pas beaucoup bougé, affirme la Dares ».

De toute manière, bien que certains domaines de travail soient plus touchés, ces tensions concernent désormais presque tous les secteurs. Selon Bertrand Martinot, économiste du travail, cela est à attribuer à la pandémie de Covid-19, mais également au « ralentissement démographique, générateur de pénurie de main-d'œuvre et de compétences, donc de tensions », comme Martinot l'explique.

*Le Figaro*, le 24 octobre 2023

# La loi immigration — Mesures

3) « Légalisation des obligations de quitter le territoire français (OQTF) visant des catégories d'étrangers jusqu'ici protégés »

Cette mesure prévoit la légalisation des obligations de quitter le territoire français (OQTF) vers des catégories d'étrangers qui étaient auparavant protégés. Seuls les mineurs sont exclus de cette décision.

*Le Monde, le 26 janvier 2024*

Cette mesure a été approuvée

# La loi immigration – Mesures

4) « Systematisation des obligations de quitter le territoire français (OQTF) pour les étrangers à qui on a refusé l'asile »

Cette mesure prévoit que, quand une demande d'asile est définitivement rejetée, l'autorité administrative procède à une OQTF contre cette personne dans un délai fixe. La mesure prévoyait également une interruption immédiate de la prise en charge médicale pour les étrangers déboutés définitivement du droit d'asile.

*Le Monde, le 26 janvier 2024*

Cette mesure a été partiellement approuvée : le Conseil Constitutionnel a censuré la partie liée à la suspension immédiate de la prise en charge médicale.

# La loi immigration – Mesures

5) « Instauration d'un débat parlementaire annuel et de quotas sur l'immigration »

Le Sénat avait proposé que :

- 1) le gouvernement « présente chaque année sa politique migratoire devant le Parlement », pour que ce dernier puisse vérifier la mise en œuvre effective de ces mesures ;
- 2) des « quotas annuels d'immigration » soient fixés.

*Le Monde*, le 26 janvier 2024

Cette mesure a été censurée par le Conseil Constitutionnel

# La loi immigration – Mesures

## 6) « Durcissement des conditions d'accès à la nationalité »

Le Sénat avait proposé que le droit du sol automatique pour les enfants nés de parents étrangers soit supprimé et que ces personnes *demandent* la nationalité française entre 16 ans et 18 ans.

*Le Monde*, le 26 janvier 2024

Cette mesure a été censurée par le Conseil Constitutionnel

# La loi immigration – Mesures

## 7) « Durcissement des conditions du regroupement familial »

Le Sénat avait proposé qu'un étranger résidant en France puisse présenter une demande de regroupement familial pour ses proches à condition :

- de prouver qu'il a vécu deux ans au minimum en France
- de disposer de conditions financières « stables et suffisantes » et « régulières »
- de disposer d'une assurance-maladie pour lui et sa famille
- que les conjoints concernés par la demande maîtrisent le français suffisamment pour « communiquer de façon élémentaire » et « satisfaire des besoins concrets »
- que le demandeur et les conjoints concernés aient au moins 21 ans.

*Le Monde*, le 26 janvier 2024

Cette mesure a été censurée par le Conseil Constitutionnel

# La loi immigration – Mesures

## 8) « Rétablissement du délit de séjour irrégulier »

Le Sénat avait proposé que le délit de séjour irrégulier, supprimé en 2012 sur proposition du président de l'époque François Hollande, soit réintroduit.

La mesure prévoyait que ce délit soit sanctionné de 3.750 euros d'amende et de trois ans d'interdiction du territoire.

*Le Monde*, le 26 janvier 2024

Cette mesure a été censurée par le Conseil Constitutionnel

# La loi immigration – Mesures

9) « Conditionnement de certaines aides sociales à cinq ans de séjour régulier »

Le Sénat avait proposé que la durée minimum de séjour régulier en France pour éligible à certaines aides sociales soit allongée à cinq ans (contre les six mois actuels).

*Le Monde*, le 26 janvier 2024

Cette mesure a été censurée par le Conseil Constitutionnel

# La loi immigration – Mesures

10) « Déchéance de nationalité en cas de tentative d'homicide sur les forces de l'ordre »

Le Sénat avait proposé la déchéance de nationalité pour un individu ayant acquis la nationalité française coupable d'homicide volontaire sur un gendarme, un policier ou une personne dépositaire de l'autorité publique.

*Le Monde*, le 26 janvier 2024

Cette mesure a été censurée par le Conseil Constitutionnel

# Sitographie

[Loi « immigration » : ajouts, durcissement, censure... toutes les évolutions du texte](#)

[Loi immigration : ce qu'il faut savoir](#)

[Loi immigration : quelles sont les principales mesures restantes du texte](#)

[Projet de loi immigration : quels sont les principaux métiers en tension ?](#)

[Qu'est-ce qu'un Gouvernement ?](#)

[Remaniement ministériel : découvrez la composition complète du gouvernement Attal](#)

[Remaniement : parité, virage à droite, élus... Les polémiques autour du nouveau gouvernement](#)

[Voici les ministres et secrétaires d'Etat du gouvernement Attal](#)